

ABONNEMENT

Par année.....\$5.00
Pour six mois..... 1.50
Pour quatre m..... 1.00

Edition Hebdomadaire
Pour l'année.....\$1.00
Payable d'avance.

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

LOUIS LUSSIER, Rédacteur

"RELIGION ET PATRIE"

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

LE CANADA

Ottawa et Hull, 4 Août 1885

L'HON. THOMAS WHITE

Notre éminent confrère M. Thomas White, de la Gazette de Montréal, doit prêter serment demain, à Toronto, comme ministre de l'Intérieur entre les mains de Son Excellence le Gouverneur-Général.

Le nouveau ministre s'est déjà fait une réputation enviable comme journaliste et comme homme d'Etat, il est un debater de première force et l'on peut s'attendre à beaucoup de lui dans le poste difficile qu'il est aujourd'hui appelé à remplir.

Nous lui offrons nos félicitations et nos souhaits.

LA CAUSE DE RIEL

On nous télégraphie de Regina que M. Fitzpatrick, avocat de Riel, a déclaré qu'il va en appeler à la cour du Manitoba de la sentence du juge Richardson.

La clause 62 de l'acte de 1875 lui permet d'agir de la sorte et se lit comme suit :

"Une personne convaincue d'une offense entraînant la peine capitale pourra interjeter appel à la Cour du Banc de la Reine de Manitoba, qui aura juridiction pour ratifier la conviction ou ordonner un nouveau procès ; et le mode d'appel, et tous les détails s'y rattachant, seront établis de temps à autre par ordonnance du lieutenant-gouverneur et son conseil ou assemblée, selon le cas."

Espérons que cette nouvelle phase de son procès sera plus favorable au chef mépris que celle qui vient de se clore si lugubre ment.

La conduite du juge Richardson est aujourd'hui le sujet de bien des commentaires malveillants et il faut avouer qu'elle donne prise à la critique à bien des égards.

DES VISITEURS DISTINGUÉS

Comme nous l'avons déjà annoncé, une excursion, composée de personnages du haut commerce français et d'hommes qui s'occupent spécialement de colonisation, a quitté le Havre hier en destination d'Halifax, à bord du Damara, le premier paquebot océanique de la Compagnie canadienne-française de navigation à vapeur.

Ces excursionnistes viennent au Canada, quelques-uns comme simples touristes, mais le plus grand nombre à titre de visiteurs voulant connaître les ressources du pays et les avantages qu'il offre aux exploitations agricoles, industrielles et autres. Faisons-leur donc un chaleureux accueil, d'autant plus d'ailleurs qu'ils vont se présenter partout sous les auspices de l'un de nos frères dont le nom est synonyme de patriotisme, de dévouement à la cause nationale et de générosité intelligente et héroïque, nous avons nommé le curé Labelle.

Ottawa se trouve au nombre des villes que les distingués visiteurs ont placées sur leur itinéraire de voyage, et nous nous demandons pourquoi les autorités civiles, pourquoi la Société St-Jean-Baptiste,

pourquoi toute la population ne leur feraient pas une cordiale et belle réception. Nous avons tous intérêt, en effet, à ce que les étrangers, ceux surtout qui représentent le capital, la puissance monétaire, sachent bien que notre ville est destinée à devenir avant longtemps la reine du commerce et de l'industrie dans l'Ontario, et que dans son voisinage, à portée de main, se trouvent d'immenses régions de terre encore incultes, mais sans rivales au point de vue des ressources agricoles, minières, industrielles et forestières.

Ne restons donc pas inactifs à l'heure où la fortune va peut-être passer dans nos rangs.

Nous invitons spécialement la société de Colonisation du lac Témiscamingue, dont l'œuvre est déjà si prospère et si efficace, à profiter du passage du curé Labelle et de ses compagnons de voyage dans la capitale, pour leur faire connaître son but, ses moyens d'action et le vaste et riche domaine qu'elle est à ouvrir à l'agriculture. Peut-être trouvera-t-elle ainsi les capitaux qui lui manquent pour donner plus de développement et d'efficacité à son œuvre.

LA CONDAMNATION DE RIEL

Appréciant la sentence de mort rendue contre Riel, et les chefs de défense invoqués en sa faveur par ses avocats, — des hommes habiles et qui se sont entièrement dévoués à leur client et à sa cause, — la Minerve termine comme suit un très-remarquable article :

Le plaidoyer de folie pouvait seul sauver Riel. L'acte d'accusation était trop clair pour ne pas être établi. C'est ce que les avocats de l'accusé ont compris ; aussi sont-ils attachés à cette défense comme à leur seule planche de salut.

Mais Riel n'a pas voulu de ce genre de défense. "Je ne permets pas à personne, s'est-il écrié, qu'on mette en doute mon intelligence et mon honneur ; aussi s'agit-il d'une simple existence animale qui n'est point revêtue de la dignité mentale d'une créature faite à l'image de Dieu." Il y a eu à ce sujet, on le sait, toute une scène entre Riel et ses avocats. Peu s'en est fallu même que ces derniers n'abandonnassent la défense, mais sur les instances du juge, ils accomplirent jusqu'au bout leur pénible devoir. C'est l'histoire de Guiteau et de ses avocats se répétant avec quelques variantes.

Nous nous attendions qu'il profiterait de l'occasion pour se substituer jusqu'à un certain point à ses avocats et haranguer lui-même le jury. Avant tout il lui faut se mettre en évidence, faire parler de lui. Tout le reste importe peu. C'est ce qui est arrivé. On lui a même permis de plaider sa propre cause tout en étant défendu par des avocats ; ce qui est contraire à la pratique. Riel a été éloquent, pathétique, émouvant. On ne pouvait guère lui demander ce qu'il n'a jamais eu, la logique.

Son discours commença par une invocation : "Oh ! mon Dieu, dit-il, assistez-moi dans le discours que je vais adresser à cette honorable cour, à ces avocats et au jury." Riel a de nouveau affirmé qu'il avait une mission et que Dieu l'a toujours protégé : "Toute ma vie, a-t-il dit, j'ai travaillé pour un but pratique, et Dieu a été avec moi. Oui, c'est lui qui me protégeait quand les balles tombaient autour de moi d'un combat grêle. L'archevêque Bourget m'a dit que j'avais une mission, et j'en suis convaincu. Toujours de l'hallucination ! Nous

savons que Mgr Bourget lui écrivit un jour, alors qu'il était à l'asile de Longue Pointe, mais c'était pour lui dire de se montrer décent, en la présence des bonnes sœurs, qu'il ne se gênait pas de scandaliser. Nous voulons bien mettre tout cela au compte de la folie.

Non content de ce plaidoyer, Riel a même pu parler deux heures après sa condamnation quand le verdict de coupable eut été rendu. Alors sans doute il était trop tard. Tout était consommé. C'était l'acteur qui reprenait son rôle et qui voulait attacher à son nom un acte inoubliable, une réédition imparfaite de la scène où l'on voit Emmet, le patriote irlandais, défiant ses juges, après sa condamnation, dans une harangue accusatrice, qui restera comme un chef-d'œuvre du genre.

MGR GRAVEL

Mgr Gravel, le nouvel évêque de Nicolet, est âgé de 48 ans. Il est né à Saint-Antoine, sur la rivière Chambly. Il a fait ses études classiques, partie au séminaire de St-Hyacinthe et partie au collège de Montréal. Il étudia le droit pendant un an à l'Université Laval. Puis il entra au grand séminaire et fit ses études théologiques. Après son ordination, il devint vicaire à Sorel.

Ayant exercé les mêmes fonctions dans diverses paroisses, il fut nommé curé de la paroisse de Notre-Dame de Saint-Hyacinthe, et l'était encore lorsqu'il fut choisi pour l'épiscopat.

IMMENSE INCENDIE A TORONTO

Peu de temps après minuit, hier matin, on a découvert que le feu était pris dans la raffinerie de sucre, située sur l'Esplanade, au pied de la rue Shelburne, à Toronto, et dans moins d'une demi-heure l'édifice n'était plus qu'un immense brasier.

La raffinerie de sucre où le feu a originé avait été érigée en manufacture de glucose, il n'y a que quelques années, et avait coûté \$15,000. Les machines étaient d'une grande valeur. La manufacture n'avait été convertie en raffinerie que depuis quelque temps.

Un certain nombre de goëlettes qui se tenaient aux différents quais de la ville ont été atteintes par les flammes et rapidement consumées. Pendant quelque temps on eut l'espérance de pouvoir sauver les quais de la destruction.

A une heure et demie le feu avait détruit toute la partie sud de la ville jusqu'à la rue Church, sur une étendue d'un tiers de mille depuis l'endroit où il a originé ; quatre éleveurs remplis de grain, une manufacture de bouillottes et bon nombre d'autres manufactures ont été consumées.

Le vent changea tout-à-coup, à cet instant, de l'est à l'est sud est et les flammes commencèrent à gagner la partie centre de la ville.

L'incendie n'a pu être maîtrisé qu'à 3 heures, après avoir détruit quatre des meilleurs bateaux-passeurs, huit ou dix goëlettes et des propriétés valant plus d'un million de piastres.

Du quai de la rue Church à la rue Frédéric, la ville n'offre qu'un immense amas de ruines fumantes, et de débris calcinés.

Le discours de M. Tassé sur nos volontaires continue de faire le tour de la presse. Le Mail lui a même donné place d'honneur dans sa page éditoriale. Le Courrier des Etats-Unis vient aussi de le reproduire. Peu de discours ont eu pareille vogue depuis longtemps.

ON DEMANDE

Deux institutrices pouvant enseigner le français et l'anglais pour les écoles catholiques du township de Buckingham. Pour plus amples informations, s'adresser à A. Guy, sec.-trésorier, Buckingham.

DEMANDE

On a besoin, dans le Canton Aldfield, de deux maîtresses d'école enseignant le français et l'anglais. S'adresser à M. C. V. Casault, secrétaire-trésorier, Bureau de Poste Hulversen, Canton Aldfield, Pontiac.

Voitures! Voitures!

Voitures converties ou découvertes, Phaétons, Rockaways, Express, Chariots à pain, etc., etc.

Faits à ordre, avec soin et promptitude. Je répare aussi les voitures et ferre les chevaux, etc., etc. Les matériaux que j'emploie pour la confection de mes voitures sont de première qualité et mon ouvrage est garanti tant sous le rapport du travail de la main d'œuvre que sous celui de la solidité et du fini.

Je sollicite le patronage du public en général.

ALFRED MATHIEU, No. 380 rue Clarence, Ottawa 24 juillet 1885.

\$10,000.00

MARCHANDISES DE GOUT

Articles de Modes

A VENDRE DE SUITE

VEZ-VOUS besoin d'un CHAPEAU à moitié prix ?

VEZ-VOUS besoin de riches PLUMES et d'élégants FLEURS ?

VEZ-VOUS besoin de nouvelles DANTELLES et de FICHUS ?

VEZ-ENCORE NOUS VOIR.

A. Woodcock

Magasin Spécial de Modes, 39, RUE SPARKS.



AVIS AUX ENTREPRENEURS

DES SOUMISSIONS cachetées distinctes, adressées au sousigné et endosées "Soumission pour une Tour destinée à recevoir un Cadran, etc., au Bureau de Poste, etc., Hull, P. Q." seront reçues jusqu'à MARDI, le 18 Août prochain inclusivement, pour la construction d'une

Tour destinée à recevoir un Cadran, HULL, P. Q.

Les plans et spécifications peuvent être examinés au Département des Travaux Publics, à Ottawa, le et après le LUNDI, 8 Août prochain.

Les soumissionnaires doivent se rappeler que les soumissions doivent être faites strictement conformes aux formulaires imprimés, et signées par les soumissionnaires mêmes. Un chèque de banque accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, égal à cinq pour cent du prix de la soumission doit accompagner cette dernière, laquelle somme sera constituée, si le soumissionnaire refuse d'accepter le contrat pour l'ouvrage aux taux et termes mentionnés dans sa soumission. Le chèque ainsi envoyé sera retourné à chaque soumissionnaire dont la soumission n'aura pas été acceptée.

Le département ne s'engage pas, néanmoins, à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, A. GOBEIL, Secrétaire, Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 27 juillet 1885.

D. GARDNER & Cie. 66 et 68, rue Sparks

TOUTES MARCHANDISES DÉTAILLÉES AU PRIX DU GROS!

3,000 PIECES D'INDIENNES Patrons nouveaux et très jolis. Ces Indiennes doivent être vendus de 7c à 15c par verge.

1000 PIECES DE MOUSSELINE A ROBE Prix, depuis 10 cents à 20 cents la verge. Le plus beau lot de Marchandises qui ait été acheté à Ottawa.

Venez de bonne heure pour faire votre choix d'indiennes et de mousseline, chez

D. GARDNER & Cie., NUMEROS 66 et 68, RUE SPARKS Importateurs Directs.

AMELIORATIONS LOCALES

CONSTRUCTION d'égouts à tuyaux en gâse vitrifiés, dans les rues sous-mentionnées, dans le quartier By, en la ville d'Ottawa.

Avant est par le présent donné que le Conseil-de-Ville d'Ottawa va passer, conformément aux provisions de l'Acte Municipal Consolidé, des règlements pour la construction d'égouts à tuyaux en gâse vitrifiés ayant les dimensions suivantes et dans les rues ci-après désignées : Dans la rue York, de l'égout principal à la rue William, tuyaux de 24 pouces ; Dans la rue York, de la rue William à la rue Sussex, tuyaux de 18 pouces ; Dans la rue Sussex, de la rue George à la rue Clarence, tuyaux de 15 pouces ; Dans la rue Sussex, de la rue Clarence à la rue St-Patrice, tuyaux de 15 pouces ; Dans la rue Sussex, de la rue George à la rue Rideau, tuyaux de 12 pouces. Les dits règlements pourvoient aussi à répartir et à prélever le coût de ces travaux sur la propriété réelle qui doit en bénéficier, à condition cependant que la majorité des propriétaires de tels biens-fonds, représentant au moins la moitié de leur valeur totale, ne présentent des requêtes contre telle répartition au Conseil-de-Ville d'Ottawa dans l'intervalle d'un mois à compter de la dernière publication de cet avis, soit du onze Août, A. D. 1885. Ottawa, 28 juillet, 1885.

W. P. LETT, greffier de la Cité.

AMELIORATIONS LOCALES

TROTTOIRS

Dans le Quartier Ottawa, en la Cité d'Ottawa

Avant est par le présent donné que le Conseil-de-Ville d'Ottawa va passer, conformément aux provisions de l'Acte Municipal Consolidé, des règlements pour la construction de trottoirs ayant les dimensions suivantes et dans les rues ci-après désignées :

Entre les rues Sussex et Dalhousie. Du côté Nord de la rue Water, transversal, 3 pouces, 8 pieds. Du côté Sud de la rue Water, transversal, 3 pouces, 8 pieds. Le coût d'un trottoir de 20 pouces d'épaisseur et de 40 pouces de largeur et les frais de remplissage qui s'en suivent seront supportés par la Corporation dans chaque cas. Les dits règlements pourvoient aussi à répartir et prélever le coût de ces travaux sur la propriété réelle qui doit en bénéficier, à condition cependant que la majorité des propriétaires de tels biens-fonds, représentant au moins la moitié de leur valeur totale, ne présentent des requêtes contre telle répartition au Conseil-de-Ville d'Ottawa dans l'intervalle d'un mois à compter de la dernière publication de cet avis, soit du onze Août, A. D. 1885. Ottawa, 28 juillet 1885.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.

Photographies

GRANDE REDUCTION

POUR UN MOIS SEULEMENT

Photographies grandeur

CABINET

\$2.00 par Doz.

CHEZ

Dorion & Delorme

140 Rue Sparks et 569 Rue Sussex, Coin de la rue Rideau. OTTAWA.

18 Oct. 1884

Après l'inventaire fait de notre stock nous avons décidé d'offrir nos marchandises à des réductions de prix spéciales, pour ARGENT COMPTANT.

N.B.—Nous garantissons que toutes ces marchandises valent les prix fixés. Pas de déception.

HARRIS, CAMPBELL & Co.

RUE O'CONNOR. 4 décembre 1884

Nous attirons l'attention du public sur le remède miraculeux BENATINE contre les hémorrhoides : Guérison certaine, remède géral, en usage Etats-Unis et dans la France. HEMORROIDES—HANNUM'S BENATINE, LE SEUL REMEDE. BUREAU PRINCIPAL, 101 RUE SPARKS, OTTAWA